



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 23 MARS 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos  
M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé : M Rabia

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

## RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





## INFORMATION

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

## COURRIERS DES CLUBS

### **ADAMOIS OL : Mail du 20 03 26**

Pris note de la réception de l'arrêté municipal. La commission reporte les rencontres U12 au 04/04/26

### **ADAMOIS OL : Mail du 23 03 26**

Pris note de votre information concernant les rencontres U13 programmées le 28/03. La commission reporte les rencontres ADAMOIS OL vs VIARMES ASNIERES

### **AJED : Mail du 20 03 26**

Pris note du souci rencontré avec la tablette sur les rencontres de critérium U10 & U11. Si la tablette n'a pas servi pour d'autres matchs suivants il est encore possible de transmettre les FMI. Sinon vous devez contacter le club adverse et rédiger des feuilles de match papier

### **CERGY PONTOISE FC : Mail du 23 03 26**

Pris note de votre candidature pour l'organisation des Challenges U10 & U11 du 30/05/2026

### **CHARS AS : Mail du 19 03 26**

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55397323 - critérium U12 série 1 poule A à BOUFFEMONT ACF du 21/03/26

### **CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 18 03 26**

Pris note de l'erreur sur le score saisi sur la tablette – match n° du 14/03/36 critérium U11 série 1 poule B. La commission demande au secrétariat de modifier

### **CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 20 03 26**

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55395348 - critérium U13 série 1 poule C à DEUIL ENGHEN FC du 21/03/26

### **ERAGNY FC : Mail du 20 03 26**

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55384743 – criterium U13 Avenir vs ST LEU FC le 21/03/26



**EZANVILLE US : Mail du 19 03 26**

Pris note du forfait avisé de votre club sur centre du plateau U6+U7 à FONTENAY FC le 21/03/26

**OSNY FC : Mail du 17 03 26**

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55393282 – criterium U11 Avenir à ARGENTEUIL RC le 21/03/26

**PARMAIN AC : Mail du 21 03 26**

Pris note de votre information concernant les rencontres U13 programmées le 28/03. La commission reporte la rencontre PARMAIN AC vs CHAMPAGNE SFC

**PERSAN US : Mail du 21 03 26**

Pris note de l'absence des équipes 21 & 22 de BEZONS USO sur matchs de critérium U10 série 3 poules A & B du 21/03/26

**VEMARS ST WITZ FC : Mail du 18 03 26**

Pris note de la fermeture de vos installations les 21/03/26 par arrêté municipal.

**VEMARS ST WITZ FC : Mail du 18 03 26**

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes sur le centre du plateau U6/U7 à MARLY ES le 21/03/26

**VEXIN AS : Mail du 19 03 26**

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur match n° 55379575 – criterium U11 série 2 poule F à ERAGNY FC le 21/03/26

**VEXIN AS : Mail du 19 03 26**

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur matchs n° 55360561 & 55360606 – criterium U10 série 2 poules C & D vs COSMO TAVERNY le 18/04/26 et sur matchs n° 55379542 & 55379587 – critérium U11 série 2 poules E & F à OSNY FC le 18/04.26

**VIARMES ASNIERES OL : Mail du 19 03 26**

Pris note du 3<sup>ème</sup> forfait avisé qui entraîne le forfait général de votre équipe 2 sur match n° 55379149 – criterium U11 série 2 poule D à ERMONT AS le 21/03/26

**VILLIERS FC : Mail du 19 03 26**

Pris note du forfait avisé de vos équipes 2 & 3 sur matchs n° 55396476 & n° 55396532 – criterium U13 série 2 poules G & H vs MONTMORENCY FC le 21/03/26

**VILLIERS FC : Mail du 23 03 26**

Pris note de votre information concernant les prochains plateaux U8 & U9 du 28/08/26

**RAPPEL**

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Tous ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

Tous les mails envoyés directement aux clubs adverses sans mettre le DVOF en copie seront pris en compte comme « Forfaits Non Avisés et donc amendés également.

Toutes les demandes de report de matchs ou modifications d'horaires ponctuelles doivent être effectuées uniquement via FOOTCLUB. La commission ne traite que les reports de matchs dus à la fermeture des installations par arrêté municipal ou les modifications d'horaires pour la saison





## RAPPEL POUR FMI

La commission rappelle à tous les clubs de bien attribuer les identifiants à chaque éducateur en charge des équipes U10 à U13 pour permettre l'utilisation correcte de la FMI.

Ainsi tous les désagréments du samedi pour rédiger la FMI avant le début du match ne seront plus d'actualité. Il est également obligatoire pour les clubs recevant d'avoir des feuilles de match papier à disposition si un problème de tablette intervenait à la dernière minute. La feuille de match doit être complétée avant le début des rencontres.

Aucune rencontre de critérium ne doit commencer si la FMI n'a pas été effectuée auparavant ou une feuille de match papier rédigée

## RAPPEL PROCEDURE FERMETURE INSTALLATIONS

Conformément aux Règlements Sportifs – Article 20.6.1 – tout arrêté municipal doit être envoyé au secrétariat du DVOF le Vendredi à 12h00 dernier délai, accompagné de la liste exhaustive des matchs concernés pas la fermeture des installations.

En l'absence de cette liste le secrétariat du DVOF ne prononcera pas le report des rencontres et le Club pourra être sanctionné d'une amende prévue à l'Annexe Financière.

## INFORMATION DOCUMENTS PLATEAUX

La commission vous rappelle que tous les documents relatifs aux plateaux : feuille récapitulative ou feuille de présence, **doivent impérativement être déposés par les clubs directement dans FAL.**

Suite aux appels des différentes feuilles, la commission vous précise qu'il ne faut en aucun cas les transmettre au secrétariat du DVOF.

En l'absence de des documents réclamés, le club sera amendé en fonction de l'annexe financière.

## REMBOURSEMENT DES GOÛTERS

La commission communique ci-dessous la liste des clubs ayant demandé le remboursement partiel des goûters sur les plateaux U6/U7 :

### Remboursement sur Compte Club au 15/06/26

PLATEAU DU 21/02/2026		PLATEAU DU 21/03/2026
CHAMPAGNE SFC		MONTIGNY FC





## AUDITION

Pour le club de **CORMEILLAIS ACS**

- Mr RAHMOUNE Hocine – Responsable École de Foot
- Mr MBANGO Brandon – Dirigeant

A la suite du dépôt des feuilles de présence U6/U7 -U8 & u9 dans FAL

Après audition des personnes présentes, la commission rappelle les conseils d'usage :

- Cocher le samedi matin sur la feuille de présence, les enfants qui participent aux différents plateaux
- Scanner directement cette feuille dans FAL sans modification – attention si plusieurs pages il faut d'abord les mettre sur WORD pour n'avoir qu'un seul document à déposer dans FAL

## CHALLENGES U10 & U11

### 3<sup>ème</sup> Tour du Samedi 11 Avril 2026

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

- 9h15 : Contrôle des Licences
- 9h30 : Début de la Jonglerie à 9h30 (réalisée impérativement avant le début des rencontres) **Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.**
- 10h00 : Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)
- Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Après vérification administrative, l'équipe classée 1<sup>ère</sup> de chaque centre sera qualifiée pour la Finale Départementale prévue le 30 Mai 2026 (une seule équipe par club maximum comme le prévoit le règlement)

Les documents concernant l'organisation de ce 3<sup>ème</sup> tour seront envoyés par mail sur la messagerie officielle des clubs à partir du Lundi 30 Mars 2026.

[La commission vous rappelle l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

**ATTENTION** : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le **LUNDI 13 AVRIL 2026 à 16 Heures** dernier délai sous peine de sanctions (PAR MAIL UNIQUEMENT ou DEPÔT AU SECRÉTARIAT AVANT CETTE DATE)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles (présence et jonglerie) en photo avant de quitter le centre en cas d'appel, de réclamation ou convocation.





CHALLENGE U10

Centre 1	FRANCONVILLE FC	Centre 2	VIARMES ASNEIRES OL	Centre 3	SARCELLES AAS	Centre 4	ERAGNY FC
	Villiers FC 1		Viarmes-Asnières OL 1		Sarcelles AAS 4		Soisy AM FC 1
	Beaumont-Mours ENT 1		Sarcelles AAS 2		Sarcelles AAS 1		RC Argenteuil 2
	Franconville FC 1		Jouy FC 1		Neuville AS 2		Eragny FC 2
	Courdimanche AS 1		Marly ES 1		Vauréal FCM 1		Eragny FC 1
Centre 5	ECOUCEN FC	Centre 6	ARGENTEUIL FC	Centre 7	ARNOUVILLE FAS	Centre 8	CERGY PONTOISE FC
	RC Argenteuil 3		Argenteuil FC 1		Arnouville FAS 1		Cergy-Pontoise FC 2
	RC Argenteuil 1		Argenteuil FC 2		Goussainville FC 2		Cergy-Pontoise FC 1
	St Brice FC 1		Entente SSG 1		Ermont AmS 2		Pierrelaye FC 1
	Ecouen FC 3		St Leu FC 2		Ermont AmS 3		Méry-Mériel FC 1

CHALLENGE U11

Centre 1	ERMONTAmS	Centre 2	PERSAN US	Centre 3	MONTIGNY FC	Centre 4	RC ARGENTEUIL
	Ermont AmS 3		Ermont ACF 1		Cergy-Pontoise FC 2		Herblay ES 1
	Ermont AmS 2		Persan US 1		Cergy-Pontoise FC 1		Cormeillais ACS 1
	Eragny FC 1		Goussainville FC 1		Montigny FC 1		RC Argenteuil 1
	Montmorency FC 1		Soisy AM FC 1		Argenteuil FC 1		RC Argenteuil 3
Centre 5	VILLIERS FC	Centre 6	St BRICE FC	Centre 7	St OUCEN AS	Centre 8	OSNY FC
	Marly ES 1		Eaubonne CSM 2		St Ouen AS 1		Osny FC 1
	Entente SSG 1		Ecouen FC 1		St Ouen AS 2		Vexin AS 1
	Villiers FC 1		St Brice FC 1		Cosmo Taverny 1		Sarcelles AAS 1
	Villiers FC 2		St Brice FC 2		Ezanville US 1		Sarcelles AAS 4

FESTIVAL FOOT U13

Finale Départementale du Samedi 28 Mars 2026

La phase finale du Festival Foot U13 aura lieu Samedi 28 Mars 2026 sur les installations du club de ST BRICE FC.

Pour rappel, toutes les feuilles de présence devront être envoyées, dûment complétées, au DVOF Lundi 23 Mars 2026 à 16h00 au plus tard.

Les équipes sont attendues pour 8h45, munies de leur feuille de présence dûment complétée (en cas de changement de joueurs) ainsi que la liste des joueurs ou joueuses licencié(es) issue de Footclubs (avec la photo).

La commission rappelle aux clubs qui participeront à cette finale de se munir impérativement d'un jeu de maillots numérotés de 1 à 12.

Le tirage au sort des premières rencontres a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire en visioconférence du lundi 16 mars.





MENUCOURT AS 1
VAUREAL FCM 1
OSNY FC 1
CERGY PONTOISE FC 1
GARGES FCM 1
ST OUEN AS 1
FRANCONVILLE FC 1
VILLIERS FC 1
ST BRICE FC 2
SARCELLES AAS 1
ST PRIX ES 1
PERSAN US 1
JOUY FC 2
ARGENTEUIL RC 1
ENT. BEAUMONT MOURS 1
ERMONT ACF 1



GONESSE RC 1
SARCELLES AAS 1
CERGY PONTOISE FC 2
ST BRICE FC 1
ERMONT AMS 1
ST PRIX ES 1
ENT. ARGENTEUILLAIS 1
FRANCONVILLE FC 1

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> pour les U13G et 1<sup>ère</sup> pour les U13F seront qualifiées pour la Finale Régionale qui aura lieu le Samedi 9 Mai 2026 à DRANCY (93)

## COUPE DU COMITE U12

### 4<sup>ÈME</sup> Tour du Samedi 28 Mars 2026

Contrôle Obligatoires des Licences : 13h15 : Il est obligatoire que tous les éducateurs présentent la liste des licenciés présents avec les photos, issue de FOOTCLUBS

Début de la Jonglerie : 13h30 (obligatoire avant les rencontres)

Début des rencontres : 14h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Le premier de chaque centre sera qualifié pour la Finale prévue le 8 Mai 2026

Les documents concernant l'organisation de ce 3<sup>ème</sup> tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs.

**La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres**

**La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe du Comité U12 doivent être réceptionnés par le secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 30 Mars 2026 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction (par mail ou dépôt au secrétariat – aucun envoi par voie postale)**





La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas d'appel de feuilles, de réclamation ou convocation sous peine de disqualification. Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement de la Coupe du Comité U12 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)

Centre 1	CERGY PONTOISE	Centre 2	ERAGNY	Centre 3	SARCELLES	Centre 4	ST OUEN
CERGY PONTOISE FC 1		ST LEU FC 1		SARCELLES AAS 2		ST BRICE FC 1	
VILLIERS FC 1		HERBLAY ES 1		SARCELLES AAS 1		GOUSSAINVILLE FC 1	
ARGENTEUIL RC 1		SARCELLES AAS 3		OSNY FC 1		ST OUEN AS 1	
CHAMPAGNE SFC 1		ERAGNY FC 1		ERMONT AMS 1		CORMEILLAIS ACS 1	

## MATCH REMIS AU 04/04/2026

### CRITERIUM U10 AVENIR

ENTENTE SSG 21 vs JOUY FC 21 : match n° 5537990

### CRITERIUM U11

VEMARS ST WITZ FC 1 vs THILLAY ESM : match n° 55375956

### CRITERIUM U12

ADAMOIS OL 21& 22 vs MONTMAGNY FC 22 & 23 : matchs n° 55397407 & 55397435

### CRITERIUM U13

VEMARS ST WITZ FC vs ROISSY US : match n° 55395559

PARMAIN AC 1 vs CHAMPAGNE SFC 1 : match n° 55395463

ADAMOIS OL 1 & 2 vs VIARMES ASNIERES OL 1 & 2 : matchs n° 55396639 & 55396667

## 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

### ATTENTION

**Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026**

### PLATEAU U6/U7 du 21/02/26

**BRUYERES BERNES USM** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à l'ADAMOIS OL

**BEAUCHAMP AS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à BEZONS USO





**HERBLAY ES** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à COURDIMANCHE AS

**PERSAN US** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

**EAUBONNE CSM** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à ERMONT AMS

**FRETTOISE ES** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative et feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à FRETTOISE ES

**FRANCONVILLE FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à FRETTOISE ES

**SOISY AM FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à FRETTOISE ES

**JOUY FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à MAGNY FC

**MAGNY FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative du centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à MAGNY FC

**MARCOUVILLE CITY CPA** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative et feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à MARCOUVILLE CITY CPA

**ENTENTE SSG** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à MARCOUVILLE CITY CPA

**VALLEE DU SAUSSEROON** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à MARCOUVILLE CITY CPA

## 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

### ATTENTION

**Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026**

### CRITERIUM U10 AVENIR

**MONTMAGNY FC 21** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55379777 - critérium U10 Avenir Poule B vs OSNY FC 21 le 21/03/26

### CRITERIUM U10

**MONTMORENCY FC 2&** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55358484 - critérium U10 série 1 Poule B vs BRUYERES BERNES USM 21 le 21/03/26

### CRITERIUM U11 AVENIR

**MONTMAGNY FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55393254 - critérium U11 Avenir Poule A vs CERGY PONTOISE FC 1 le 21/03/26





**ST BRICE FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55393257 - critérium U11 Avenir Poule A vs ST LEU FC 1 le 21/03/26

### **CRITERIUM U11**

**AJED 1 & 2** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 55388719 & n° 55388747 - critérium U11 série 3 Poules D & E vs PERSAN US 1 & 2 le 21/03/26

### **CRITERIUM U12 AVENIR**

**ST BRICE FC 22** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55384517 - critérium U12 Avenir Poule A vs ERAGNY FC 21 le 21/03/26

**SARCELLES AAS 22** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55384545 - critérium U12 Avenir Poule B vs MONTMAGNY FC 21 le 21/03/26

### **CRITERIUM U12**

**PIERRELAYE FC 21** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55397346 - critérium U12 série 1 Poule B vs SURVILLIERS AVENIR 21 le 14/03/26

**CORMEILLAIS ACS 22** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55397487 - critérium U12 série 2 Poule D vs HERBLAYE ES 25 le 14/03/26

**SURVILLIERS AVENIR 21** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55397353 - critérium U12 série 1 Poule B vs MENU COURT AS 21 le 21/03/26

**ENTENTE SSG 23** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55397408 - critérium U12 série 2 Poule A vs PONTOISIENNE JS 21 le 21/03/26

**CORMEILLAIS ACS 22** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55397487 - critérium U12 série 2 Poule D vs HERBLAY ES 25 le 21/03/26

**SARCELLES AAS 23 - 24 & 25** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 55397686 n° 55397714 & n° 55397742 - critérium U12 série 3 Poules A – B & C vs GOUSSAINVILLE FC 21 – 22 & 23 le 21/03/26

### **CRITERIUM U13**

**CORMEILLAIS ACS 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55395475 - critérium U13 série 1 Poule D vs SOISY AM FC 1 le 21/03/26

**GOUSSAINVILLE FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55395476 - critérium U13 série 1 Poule D vs MAGNY FC 1 le 21/03/26

**BRUYERES BERNES USM 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55395268 - critérium U13 série 1 Poule A vs MONTSOULT BAILLET US 1 le 21/03/26

**MONTMAGNY FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55395270 - critérium U13 série 1 Poule A vs GAFEPB 1 le 21/03/26

**JOUY FC 1 & 2** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 55396641 & n° 55396669 - critérium U13 série 2 Poules A & B vs BEZONS USO 1 & 2 le 21/03/26

**ENTENTE SSG 2 & 3** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 55396317 & n° 55396445 - critérium U13 série 2 Poules E & F vs SARCELLES AAS 2 & 3 le 21/03/26





## CRITERIUM U13 AVENIR

**ST BRICE FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55384740 - critérium U13 Avenir Poule A vs ENTENTE SSG 1 le 21/03/26

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

## CRITERIUM U10

**GARGES FCM** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 55360468 - critérium U10 série 2 Poule B vs EAUBONNE CSM 22 le 14/03/26

**SOISY AM FC** : 2<sup>ème</sup> appel des feuilles de matchs n° 55360728 & 55359147 - critérium U10 série 2 Poules G & I vs CERGY PONTOISE FC 24 & 25 le 14/03/26

**ARNOUVILLE FAS 21 & 22** : 2<sup>ème</sup> appel des feuilles de matchs n° 55360727 & 55359146 - critérium U10 série 2 Poules G & I vs MARCOUVILLE CITY CPA 21 & 22 le 14/03/26

## CRITERIUM U11

**MONTMORENCY FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 55378953 - critérium U11 série 2 Poule B vs CHAMPAGNE SFC 2 le 14/03/26

## CRITERIUM U12 AVENIR

**COSMO TAVERNY** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 55384621 - critérium U12 Avenir Poule C vs OSNY FC 21 le 14/03/26

## CRITERIUM U13 AVENIR

**GARGES FCM** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 553847361 - critérium U13 Avenir Poule A vs ERAGNY FC 1 le 14/03/26

## CRITERIUM U13

**ST BRICE FC** : 2<sup>ème</sup> appel des feuilles de matchs n° 55396637 & 55396665 - critérium U13 série 2 Poules A & B vs ARGENTEUIL RC 2 & 3 le 14/03/26

**PUISEUX LOUVRES FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 55396525 - critérium U13 série 3 Poule H vs VILLIERS FC 3 le 14/03/26





## INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9<sup>ème</sup> jour qui suit le plateau  
Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

**ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT**

## AMENDES

VIARMES ASNIERES OL : 3<sup>ème</sup> forfait avisé qui entraîne le forfait général de votre équipe 2 - criterium U11 série 2 poule D

Amende : 30€

VEMARS ST WITZ FC : Absence club non avisé (hors délai) sur centre du plateau U6/U7 à MARLY ES le 21/03/26

Amende : 50€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1<sup>er</sup> forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55395348 -criterium U13 série 1 poule C vs DEUIL ENGHIEU FC du 21/03/26

Amende : 15€

ERAGNY FC : 1<sup>er</sup> forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55384743 – criterium U13 Avenir vs ST LEU FC 1 le 21/03/26

Amende : 15€





**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 21 & 22 sur matchs n° 55376028 & 55376090 – criterium U10 série 3 poules A & B à PERSAN US le 21/03/26

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

**ARGENTEUIL FC** : 2<sup>ème</sup> forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 55379148 – criterium U11 série 2 poule D vs BEAUCHAMP AS 2 le 21/03/26

**Amende : 25€**

**DEUIL ENGHIEU FC** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 55379146 – criterium U11 série 2 poule D vs FRANCONVILLE FC 1 le 21/03/26

**Amende : 15€**

**JOUY FC** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 23 sur match n° 55397491 – criterium U12 série 2 poule D vs HERBLAY ES 25 le 21/03/26

**Amende : 15€**

**GARGES FCM** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 22 & 23 sur matchs n° 55397574 & 55397602 – criterium U12 série 2 poules G & H à BEAUCHAMP AS 22 & 23 le 21/03/26

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

**BEZONS USO** : 2<sup>ème</sup> forfait non avisé de votre équipe 23 sur match n° 55397658 – criterium U12 série 2 poule J vs SOISY AM FC 24 le 21/03/26

**Amende : 25€**

**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55396641 & 55396669 – criterium U13 série 2 poules A & B à JOUY FC 1 & 2 le 21/03/26

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

## **APPEL A CANDIDATURE**

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient recevoir les différentes manifestations départementales suivantes :

**Festival Foot U13 Samedi 28 Mars 2026 sur les installations de ST BRICE FC**

**Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026**

**Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026**

**JND Samedi 13 Juin 2026 (2 sessions matin & après-midi)**

**PROCHAINE REUNION LUNDI 30 MARS 2026**

